



Egalité professionnelle femmes / hommes. Le musée du Louvre marque son engagement.

L'égalité professionnelle désigne l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes en termes d'accès à l'emploi, à la formation, à la mobilité et à la promotion ou en termes d'égalité salariale.

Afin de dresser un état des lieux dans ce domaine et de pouvoir identifier les progrès qui restent à faire dans le monde professionnel, un index de l'égalité professionnelle a été créé en 2019 dans le secteur privé. Cet index est désormais décliné dans le secteur public

Qu'est-ce que l'index de l'égalité professionnelle ?

L'index de l'égalité professionnelle est un outil qui permet d'évaluer sur 100 points le niveau d'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes.

Le décret n° 2023-1136 du 5 décembre 2023 pris en application de la loi la loi n°2023-623 du 19 juillet 2023 a introduit l'obligation de publication de l'index pour l'Etat et les établissements publics qui gèrent au moins 50 agents publics et a défini les indicateurs permettant de mesurer les écarts de rémunération et de situation entre les femmes et les hommes dans la fonction publique de l'Etat.

Un bon score pour le musée du Louvre : 81,25/100

L'index de l'égalité professionnelle permet de faire progresser l'égalité salariale, en mesurant de manière objective les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, tout en mettant en évidence les axes de progression.

Il est noté sur 100 points, et se mesure au moyen de **3** indicateurs.

Avec un score de 81,25/100, l'index du musée du Louvre témoigne de son engagement et de son action en faveur de l'égalité professionnelle.

Le calcul de l'index de l'égalité professionnelle au Louvre

Trois indicateurs sont déterminés pour permettre d'identifier les points de progression :

- ❖ Indicateur 1
L'égalité de rémunération pour les fonctionnaires : le musée du Louvre obtient 55,10 points sur 58.
- ❖ Indicateur 2
L'égalité de rémunération pour les non titulaires : le musée du Louvre obtient 18,15 points sur 22.
- ❖ Indicateur 3
La parité parmi les dix plus hautes rémunérations : le musée du Louvre obtient 8 points sur 20.

Les résultats obtenus sont définis selon un barème fixant une note maximale pour l'établissement public.

En application de ces différents indicateurs, le musée a donc obtenu pour l'année 2023 la note de **81,25/100**. Le Louvre s'engage à poursuivre son action en faveur de l'égalité salariale femmes – hommes.